

La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

3 dossier

La collection des Atlas des Paysages va s'enrichir d'un nouveau tome avant la fin de l'année. Rencontre avec les chercheurs et des membres du CA.

8 recherche doctorale

L'émergence d'une métropole polycentrique, l'Eurégio Meuse-Rhin. Entretien avec Alain Malherbe.

10 formation

Les Conseillers en aménagement du territoire prennent la parole lors de la première journée plénière 2012. Rencontre avec l'un des intervenants, David Aerts.

12 publications

Notes de recherche et actes du colloque.

Juillet 2012

Edito

N° 30

Par M.-F. Godart, Y. Hanin, R. Occhiuto et P. Vanderstraeten¹, responsables scientifiques CPDT

La densité est aujourd'hui au cœur de nombreuses préoccupations. Les défis mis en évidence dans le « Diagnostic territorial de la Wallonie » et leurs impacts notamment en termes de logements, d'équipements et de transports selon les différents espaces wallons ont montré l'importance de dynamiques de densification du bâti.

Les nouvelles tendances à la construction d'immeubles à appartements, mises en relation avec les politiques d'aménagement qui visent l'usage parcimonieux du sol et rationnel de l'énergie imposent une réflexion sur les modes d'organisation des tissus bâtis.

Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) de 1999 préconisait déjà une densité et une mixité raisonnée. Toutefois depuis l'énoncé de ces principes, peu de pistes ont été présentées pour préciser ce caractère raisonnable.

Pour répondre à ces questions et pour aider à la décision, le programme de la CPDT 2011-2014 consacre quatre recherches à la question de la densité². La première recherche

visé à préciser les lieux et le niveau de la densification, notamment en lien avec la structure du territoire fondée sur les pôles, les aires et la mobilité. La deuxième cherche à comprendre et à identifier les phénomènes de regain de population dans les centres des villes wallonnes. Les légères hausses enregistrées témoignent-elles d'un regain d'attractivité pour des catégories sociales moyennes et aisées ou au contraire d'une concentration des populations précarisées voire de dynamiques combinées ? La troisième recherche porte sur les modalités de production de l'habitat. Enfin la quatrième cerne plus spécifiquement trois volets de la densité et de la densification.

La recherche sur « la densification des tissus urbanisés » est structurée suivant trois volets interagissant entre eux.

- Le premier volet décrit les types de tissus bâtis existants en Wallonie. L'étude porte sur les diversités de tissus : centres historiques, faubourgs, lotissements pavillonnaires, villages rues et/ou groupés... Cette identification et cette analyse des tissus visent à mettre en évidence les compositions entre espaces bâtis, publics et non bâtis. L'approche morphologique des tissus cerne l'échelle fine des relations entre les espaces privés, publics ou semi publics pour dégager les ambiances et la qualité du cadre de vie. Cette approche est complétée par une évaluation des modes de calculs de la densité : m² construits au sol ou par niveaux, nombre de logements. Lorsque l'on quantifie la population et les activités voire même les équipements et les flux, on peut déterminer alors « l'intensité » des zones étudiées. La pertinence de ces modes de calcul est appréciée en fonction de l'échelle (parcelle, îlot, commune...), des tissus, des objectifs et des superficies prises en compte : nette ou brute en comptant ou non les espaces non bâtis (espaces publics, espaces non affectés...).
- Le second volet traite de l'acceptabilité sociale et environnementale de la densification. Quelles sont les opérations de densification (projets et programmes de composition ou de transformation des tissus) qui sont acceptables voire désirables par les riverains et les autorités et qui peuvent être qualifiées de durable en termes d'impact sur l'environnement. Les nouvelles modalités d'habitat (par exemple : la cohabitation intergénérationnelle) sont également détaillées.
- Le troisième volet s'intéresse davantage aux opérations et aux acteurs à l'œuvre, que ce soit les particuliers qui subdivisent leur bien (agrandissements de logements, subdivisions de logements ou de terrains...) ou les promoteurs qui veulent introduire un programme plus dense ou encore les politiques publiques cherchant à augmenter ou à plafonner la densité. Quels sont les critères et les motivations, comment s'établissent, se négocient ces opérations ?

Ces quatre recherches impliquent les chercheurs des trois centres universitaires de la CPDT, mobilisant une équipe interdisciplinaire (architectes et urbanistes, sociologues, paysagistes et environnementalistes, économistes et politologues). Elles font appel à des études fines, à l'analyse d'opérations et à l'expérience des acteurs de terrains. Le séminaire CPDT du 27 novembre prochain à Charleroi, destiné aux Catus et aux chercheurs, permettra de faire état des premiers résultats mais aussi d'échanger sur les pratiques de densification ou de frein à la densification menées dans les communes wallonnes.

¹ Marie-Françoise Godart (IGEAT-ULB), Yves Hanin (CREAT-UCL), Rita Occhiuto (Lepur-ULg) et Pierre Vanderstraeten (CREAT-UCL).

² Nous y reviendrons dans une prochaine Lettre de la CPDT.

Couverture : cimenteries d'Obourg et voies de communication (photo : F. Dor, SPW).

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinateur de la CPDT :
Ghislain Geron, SPW - DGO4
Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
ghislain.geron@spw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 25

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural
Rue de Villers 227 - 6010 Charleroi
vcawoy@ulb.ac.be
Tél. 02/650 65 60
Coordination : **Marie-Françoise Godart**
et **Valérie Cawoy**

UCL-CREAT

Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire
Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
sabine.gerard@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : **Yves Hanin**
et **Alain Malherbe**

ULg-Lepur

Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Territoire et du Milieu rural
1 Chemin des Chevreuils, B52/3
4000 Liège
lepur@ulg.ac.be
Tél. 04/366 58 87 (ou 88)
Coordination : **Jacques Teller**
et **Jean-Marc Lambotte**

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat. florence.lechat@spw.wallonie.be

Editeur responsable : Ghislain Geron
Rédaction : Dominique Istaz
Crédit photographique : J.-L. Capentier (dircom, SPW), F. Dor (SPW), D. Istaz, A. Malherbe, équipe de recherche « Atlas des Paysages »
Graphisme : Debie Graphic Design
Mise en page : Régis Baudy
Impression : JacOffset

La lettre N° 31
paraîtra en décembre 2012

Les Atlas des Paysages de Wallonie

La collection des Atlas des Paysages de Wallonie, qui couvrira à terme tout le territoire wallon, va bientôt s'enrichir d'un quatrième tome, dont la sortie est prévue avant la fin de l'année 2012 : « La Haine et la Sambre ». Déjà deux autres tomes sont en préparation pour 2013 et 2014. Nous avons rencontré les chercheurs¹ ainsi que deux membres du Comité d'accompagnement², qui nous ont parlé du travail et des apports des atlas.

Connaissez-vous les Atlas des Paysages de Wallonie ? Ces atlas sont de véritables outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion des paysages wallons. Ils sont conçus pour un large public et sont illustrés par de nombreuses photographies, des dessins, des cartes et des blocs-diagramme. Ils ont vu le jour à la suite de la Convention européenne du paysage, qui s'est tenue à Florence en 2000 et qui a été ratifiée par la Wallonie l'année suivante. Cette Convention vise à protéger, aménager et gérer les paysages européens. Elle a développé une vision plus large de ce qu'est un paysage, « partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Elle a proposé divers outils et recommandations, dont la nécessité de connaître et sensibiliser aux paysages. C'est la vision et les objectifs poursuivis par les Atlas des Paysages de Wallonie.

Une collection riche en enseignements

La collection comporte déjà trois tomes, chacun analysant et illustrant un ensemble paysager dont les délimitations et les caractéristiques ont été définies dans l'étude « Les territoires paysagers de Wallonie »³ : l'Entre-Vesdre-et-Meuse, les Plateaux brabançon et hesbignon, le Plateau condrusien. Pour les trois suivants, le choix s'est porté sur des ensembles paysagers bien différenciés. Le prochain tome, la Haine et la Sambre, abordera les dimensions plus urbanisées et industrialisées des paysages. Les deux tomes suivants seront consacrés au Haut plateau de l'Ardenne centrale et au Bassin mosan : nous y reviendrons plus loin dans cet article.

Didier Marchal, un des membres du Comité d'accompagnement, souligne l'apport de la collection pour la Wallonie : « Avant de parcourir l'un ou l'autre Atlas des Paysages, je m'étais intéressé aux Territoires paysagers de Wallonie. Les

divers Atlas des Paysages complètent utilement ce document. D'une manière générale, il me semble qu'il y a relativement peu de publications traitant des paysages. L'Atlas des Paysages comble cette lacune, d'autant plus qu'il couvrira l'ensemble de la Wallonie selon une même méthodologie. » En effet, chaque tome présente non seulement une structure identique, en quatre parties, mais aussi un même travail méthodologique permettant de déterminer des aires paysagères et d'en analyser les caractéristiques. La première partie permet de comprendre la formation des paysages wallons et fournit les principales clés de lecture des paysages actuels ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. La deuxième partie analyse l'ensemble paysager concerné, son inscription dans le contexte wallon, les traits marquants des paysages actuels, leur mise en place historique, les évolutions contemporaines et la perception des paysages. La troisième partie propose aux lecteurs de découvrir les éléments qui caractérisent des paysages plus locaux, au sein de différentes aires paysagères. Elle présente

¹ E. Castiau, M. Haine, T. Pons et S. Quériat

² D. Marchal, Ingénieur forestier, attaché à la Direction des Ressources forestières du Département de la Nature et des Forêts du SPW, et P. Soutmans, Sociologue et Professeur à l'École normale catholique du Brabant wallon (Haute Ecole Léonard de Vinci).

³ Par E. Droeven, C. Feltz et M. Kummert, sous la dir. de C. Feltz, Etudes et Documents, CPDT 4, Ministère de la Région wallonne, 2004.



Les Atlas des Paysages de Wallonie



aussi les enjeux qui découlent de ces observations, en termes d'évolution et de gestion des paysages, les objectifs et des pistes d'actions. La quatrième partie met en évidence les enjeux paysagers globaux, dont la portée s'avère significative à l'échelle de l'ensemble.

Philippe Soutmans, autre membre du Comité d'accompagnement, est très enthousiaste. Il est vrai qu'il utilise les atlas de manière concrète, dans plusieurs de ses activités. « C'est intéressant pour le Comité d'accompagnement d'avoir une personne qui utilise les productions et en voit la finalité. » Comme professeur, il forme de futurs enseignants et, dans ses cours, il fait régulièrement référence aux atlas, qu'il utilise tant comme outil descriptif que conceptuel. Les étudiants eux-mêmes les exploitent lors de leurs stages. Il emploie aussi la méthodologie et les apports théoriques dans la rédaction de manuels scolaires. Comme conseiller communal et membre d'une CCATm, il voit aussi clairement l'intérêt que peuvent en tirer la commune et la population locale. « Vu la qualité du travail et la pertinence de l'outil, cela vaudrait la peine que la collection soit maintenue et que tous les tomes puissent

être publiés. J'aimerais d'ailleurs savoir ce que deviennent les atlas, comment ils sont diffusés, quelles sont les personnes qui les utilisent et pourquoi. Lorsque la commune où je suis Conseiller est entrée en développement rural, la présentation faite par les agents de la Fondation rurale de Wallonie avait visiblement pris en compte la présence sur le territoire communal des trois aires paysagères décrites dans l'atlas. Au niveau de la commune nous organisons aussi, sur base des informations de l'atlas, des promenades commentées à l'attention de la population locale. » On sait aussi que les volumes déjà publiés sont utilisés par les communes concernées, par les Conseillers en aménagement du territoire, par des bureaux d'étude, des habitants, des enseignants et des étudiants... « mais ce qu'ils en font plus précisément, à quelle occasion, avec quels objectifs, de cela nous n'avons que des réponses très partielles. L'Atlas des Paysages est un outil de vulgarisation, en termes d'évolution des paysages, un outil d'aide à la décision, puisqu'il présente les enjeux paysagers de chacune des aires. Mais c'est aussi un outil scientifique, d'une grande richesse du fait qu'il est réalisé par des équipes interdisciplinaires, tant

celle des chercheurs que celle du Comité d'accompagnement, avec des individus venant de disciplines différentes et ayant des cultures et des angles de vue différents. Croiser les regards du géographe, de l'historien, du sociologue... dans chacun des chapitres est un apport inestimable. C'est éduquer le public à une autre démarche, un autre regard : par exemple, en Hesbaye, comment le paysage a été transformé par l'agriculture industrielle. Tout le monde veut préserver la ruralité, mais laquelle ? Il y a une série d'enjeux présentés dans l'atlas : cela vaut la peine d'y revenir. Dans quelle mesure sont-ils connus et pris en compte par les décideurs, par la commune, par la CCATm ou les fonctionnaires-délégués ? »

Un nouvel atlas : la Haine et la Sambre

Un nouvel atlas est cours de publication, celui de la Haine et de la Sambre. L'ensemble paysager se structure dans l'axe des deux cours d'eau et s'étire sur 941 km². Les occupations urbaine et industrielle imprègnent, à des degrés divers, la majeure partie des paysages, ce qui contraste avec la physionomie essentiellement rurale des ensembles paysagers voisins. Les chercheurs confient leur difficulté dans l'analyse : « l'ensemble de la Haine et de la Sambre est plus petit que les deux ensembles étudiés précédemment, mais il est plus dense et très étiré. Il est surtout très complexe parce que les paysages urbains se caractérisent par une multitude d'éléments et par le fait qu'il s'agit souvent de vues assez courtes. Nous avons été obligés d'adopter une démarche novatrice dans la mesure où cette bande urbaine et industrielle, avec des campagnes plus ou moins imprégnées d'urbanisation, n'a jamais été étudiée au niveau paysager et

Les Atlas des Paysages de Wallonie

très peu envisagée dans sa globalité. Il nous a fallu chercher, dans la multitude des composantes du paysage, la cohérence de l'ensemble et de chacune de ses aires. » Ainsi la difficulté est l'occasion de développer une méthodologie d'une plus grande finesse. Philippe Soutmans en est convaincu : « Cet atlas est différent des trois premiers car il traite d'un ensemble où le paysage s'est très fortement modifié au cours du temps. C'est une caractéristique importante de la Haine et de la Sambre, mais la question de la transformation des paysages est valable pour tous les ensembles. L'atlas participe ainsi au travail sur les mentalités en démontrant que le paysage n'est pas naturel, n'est pas une donnée immuable : il est le résultat d'une construction historique et sociale. C'est un excellent outil pour conscientiser tant la population, les étudiants que les divers intervenants en aménagement du territoire comme les échevins, les conseillers en aménagement, les fonctionnaires régionaux et les acteurs-relais. »

Pays vert ou pays noir ? Sans pour autant dévoiler le contenu de l'Atlas de la Haine et de la Sambre, les chercheurs ont voulu mettre en avant dans la discussion quelques points interpellant. Parmi ceux-ci, l'importance de la couleur verte dans les paysages pourtant bien urbanisés et industriels, du fait de la présence de boisements, de l'agriculture et de la verdurisation des terrils anciens. L'importance aussi des paysages nocturnes, puisqu'un paysage vit 24h sur 24 et pas seulement aux heures où il fait jour. « Ca nous semblait particulièrement pertinent de développer cet aspect dans ce tome car il y a dans les zones urbaines plus qu'ailleurs beaucoup de lumière pendant la nuit, que ce soit à cause des nombreuses maisons, des industries qui continuent à fonctionner ou encore de la mise en lumière des espaces publics



Du haut d'un terril, vue sur l'agglomération carolorégienne et les industries lourdes de la vallée de la Sambre.

pour améliorer le confort et l'attractivité. » De nombreux détails sont à prendre en compte dans un paysage urbain, comme les couleurs, le rythme imprimé par les façades, les aménagements des rues, l'ouverture des places, les panneaux, l'impact des voitures stationnées le long des rues... jusqu'au marché qui se tient sur une place ou le rythme de la foule dans une rue commerçante ! Quant à la périurbanisation, elle est très développée mais elle est ancienne, contrairement aux ensembles paysagers voisins étudiés précédemment où il s'agissait surtout de lotissements récents. Sans oublier la présence de nombreuses infrastructures, comme les routes, les canaux, les écluses, les ponts, les équipements électriques et les pylônes qui marquent les paysages. « Souvent ils semblent banals et on ne fait pas attention à eux, mais lorsqu'on s'intéresse au paysage, on se rend compte à quel point ils en font partie. » En dehors des zones urbaines, le territoire intermédiaire est peu défini et se caractérise par de grandes étendues de champs et une urbanisation, de type in-

dustrielle, autour de noyaux. C'est la présence ou non de terrils, d'infrastructures liées au transport de l'énergie ou d'autres infrastructures qui a permis sa division en aires différenciées. « Dans les paysages de cet ensemble, il y a une multitude d'éléments paysagers, horizontaux, verticaux, proches et lointains. On a rarement un élément marquant et l'oeil a des difficultés à trouver des repères, à se focaliser sur un élément. Ce n'est donc pas facile de déterminer une cohérence pour une aire paysagère, bien qu'on finisse par dégager certaines caractéristiques. » Il a fallu beaucoup de temps et de travail de terrain à l'équipe de chercheurs pour percevoir les différences et les caractéristiques de ces territoires et les subdiviser en aires homogènes. Seule la Plaine de la Haine est facilement identifiable, avec de grandes plages de prairies humides, ponctuées de saules et de peupleraies, et des noyaux villageois sur le haut des versants. Enfin, n'oublions pas les terrils qui sont représentatifs des paysages traditionnels pour la population, qui y est très attachée. Parmi ceux-ci, certains sont exploités pour leur schiste ou pour retirer le charbon résiduel et disparaissent. Or, ils sont très présents dans le paysage et apportent de la verdure dans un contexte très urbanisé. Quand ils sont aménagés pour être escaladés, ils offrent des vues époustouflantes.

Dans la partie de l'atlas « Des regards sur les paysages », une enquête permet de mieux comprendre les représentations sociales des paysages, de cerner la façon dont les acteurs locaux perçoivent les paysages de leur région. Les personnes qui ont accepté d'être interrogées sont soit des acteurs ancrés dans des paysages ruraux soit des acteurs plus sensibles aux paysages urbains. Il existe cependant un fil conducteur à travers leurs récits : la puissance du passé industriel et son influence visuelle dans



Les Atlas des Paysages de Wallonie

l'environnement paysager. Trois éléments sont présents. Tout d'abord, la dimension humaine prend ici une place essentielle dans les discours des intervenants. Elle est mise en avant à travers l'histoire de la région reconnue pour son passé industriel exceptionnel puis son déclin ou à travers le besoin de reconnaissance d'une population marginalisée. Ensuite, le fait que les mutations urbaines transforment les paysages et les ambiances renvoie inévitablement aux questions de l'identité urbaine et du sens porté par les lieux nouvellement aménagés. Enfin, les espaces situés entre ces villes sont

ressentis comme oubliés et sans projet d'avenir malgré le sentiment qu'ils ne manquent pas d'atouts à valoriser. La démarche sociologique, partant d'une vision subjective et vivante, vient ainsi utilement compléter l'approche objective des autres parties de l'atlas. Philippe Soutmans, sociologue, acquiesce : « *j'ai été sollicité pour le Comité d'accompagnement entre autres parce qu'il y manquait le regard des sciences sociales sur les paysages. La démarche développée par la chercheuse dans la partie « Des regards sur les paysages » est non seulement pertinente mais elle est aussi inno-*

vante. Je l'utilise dans mes cours et dans la rédaction de manuels, notamment en travaillant sur la représentation que les gens ont des paysages. »

Les deux atlas suivants

Le cinquième tome, prévu pour la fin 2013, traitera de l'ensemble du Haut plateau de l'Ardenne centrale⁴. La collection n'a jusqu'à présent pas encore approfondi l'analyse des paysages forestiers. Ce sera donc une nouvelle dimension des paysages wallons à son actif. Cela



1 Paysage nocturne, à Mons. **2** Une enfilade de maisons ouvrières à Nimy, près de Mons. **3** Chaîne de terrils et cordons de petites maisons ouvrières à Hornu, dans le Borinage.

⁴ Il lui a été adjoint un petit ensemble voisin, dont les caractéristiques sont proches : celui de la Thiérache, Sarts et Rièzes.

Les Atlas des Paysages de Wallonie

permettra dans le même temps de rééquilibrer la couverture territoriale vers le sud, puisque les quatre premiers tomes concernent le nord de la Wallonie. Les chercheurs ont d'ailleurs déjà travaillé sur une partie du territoire, à travers d'autres recherches. De plus, les deux parcs naturels existants sur le territoire prennent aussi en compte les paysages. Didier Marchal, qui a récemment rejoint le Comité d'accompagnement, a un point de vue de connaisseur, en tant qu'Ingénieur forestier, attaché à la Direction des Ressources forestières du Département de la Nature et des Forêts. « Je fais partie de la Cellule aménagement où nous coordonnons la réalisation des plans d'aménagement forestier à l'échelle de la Wallonie. Je suis également chargé, parmi d'autres activités, de suivre les thématiques liées au bois-énergie et à la prise en compte du paysage dans la gestion forestière. Le Code forestier prévoit que le plan d'aménagement doit notamment contenir des mesures liées à l'intérêt paysager. La forêt est une composante essentielle du paysage. Elle couvre le tiers du territoire wallon et les forêts des propriétaires publics en représentent environ la moitié. Leur gestion peut donc avoir un impact

non négligeable sur le paysage. Le fait que le tome suivant sera dédié à l'Ardenne forestière a également joué pour que le DNF rejoigne le Comité d'accompagnement de l'Atlas des paysages. La gestion forestière passée ainsi que les techniques actuelles de sylviculture peuvent permettre d'expliquer l'évolution de tel ou tel paysage. C'est particulièrement le cas dans des zones fortement boisées et dans lesquelles le relief est marqué. » Didier Marchal ajoute : « la gestion du paysage est une chose, sa perception en est une autre. Dans sa réflexion sur le paysage, le DNF s'efforce d'intégrer les diverses manières de percevoir le paysage : la forêt perçue de l'intérieur et la forêt vue de l'extérieur. Par ailleurs, il est entendu que la prise en compte du paysage dans la gestion forestière ne doit pas conduire à un aménagement strictement paysager. En effet, comme le souligne le Code forestier en son article premier, les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économique, écologique et sociale. »

Le sixième tome sera, quant à lui, consacré à l'ensemble mosan. Celui-ci s'étire tout le long de la Meuse et comprend aussi une petite partie de la basse Sambre, jusque Floreffe. La méthodologie urbaine et industrielle mise au point pour l'actuel Atlas de la Haine et de la Sambre pourra être utilement confrontée à ce nouveau territoire. Une partie des paysages mosans sera analysée sous l'angle du tourisme, ancien et actuel.

Laissons la conclusion à Philippe Soutmans, qui ne manque pas d'idées pour développer la diffusion des Atlas des Paysages : « vu l'enjeu, cela vaudrait la peine de prendre contact avec des télévisions locales ou encore de programmer une grosse exposition de façon à faire connaître cet important travail. L'Atlas des Paysages est un excellent outil de vulgarisation. Le paysage est un enjeu : chacun essaye de s'accaparer le paysage environnant, sans pour autant avoir les clés de lecture. L'atlas offre ces clés et contribue à l'évolution des mentalités sur la construction des paysages. »



La Roche-en-Ardenne, vue depuis les ruines du château.



La Meuse à Ougrée.



Recherche doctorale

La place de Liège dans l'Euregio Meuse-Rhin



Alain Malherbe - Académie Louvain

Licencié en Histoire de l'art (1990) et en Urbanisme (2009), Alain travaille dans la CPDT depuis 2009, comme coordinateur scientifique. Il a piloté l'expertise « Stratégies et projets d'agglomération » et la partie consacrée à la supracommunalité dans la recherche « Diagnostic territorial de la Wallonie ».

La thèse d'Alain, commencée en novembre 2011, s'intitule « Analyse de l'émergence d'une métropole polycentrique dans l'Europe du Nord-Ouest, le cas de l'Eurégio Meuse-Rhin¹ ». Elle est réalisée sous la direction d'Yves Hanin, directeur du CREAT à l'UCL.

« La structure du territoire wallon a été mise en évidence par le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), qui identifie des pôles urbains majeurs sur lesquels la Wallonie doit s'appuyer pour son développement. Il avance que seule l'agglomération liégeoise peut jouer ce rôle pour autant qu'elle puisse être intégrée dans l'ensemble eurorégional avec Maastricht, Aix-la-Chapelle et Heerlen. » Mais est-ce un souhait ou une réalité ? L'objectif de la recherche d'Alain est d'examiner les dynamiques territoriales transfrontalières à l'œuvre en Wallonie, en particulier dans l'Eurégio Meuse-Rhin, et d'évaluer si cet ensemble de coopération régionale est un réel moteur de développement pour la Wallonie. Alain explique : « L'Eurégio, qui a une longue expérience de coopération, est pris en exemple pour apprécier dans quelle mesure le souhait de l'Europe d'encourager les coopérations transfrontalières peut diminuer les effets de discontinuité générés

par les frontières. ». La recherche considère comment ces politiques de coopération se sont mises en place au niveau territorial et quelles sont les tendances à l'œuvre. Elle les resitue dans une perspective historique, comme compréhension des dynamiques actuelles, et pose la question de la place qu'occupe Liège dans ses relations avec les autres villes de l'ensemble.

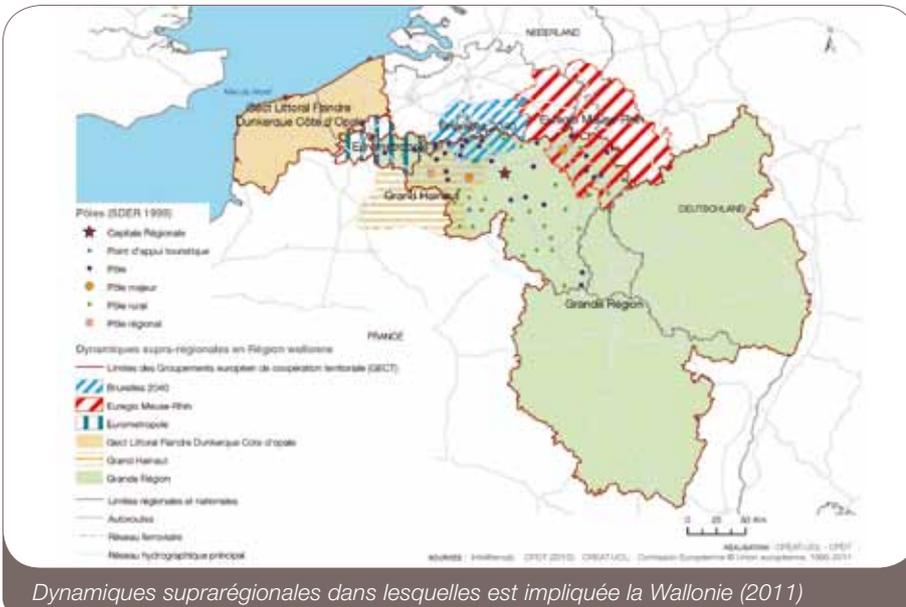
Un des fondements de l'intégration européenne est d'équilibrer le territoire européen selon la théorie du polycentrisme. L'idée est de développer des ensembles pouvant jouer dans la compétition mondiale en créant une masse critique suffisante ou d'être des portes d'entrée européennes de l'économie mondiale. Les documents européens présentent un schéma idéal de cohésion territoriale par le polycentrisme, modèle dans lequel les villes entretiennent des interdépendances et des complémentarités afin de se développer, gérer leur

territoire, leur mobilité et leur cohésion. La première étape de la recherche était donc de faire l'état des savoirs et d'en tirer des conclusions. Ensuite, à travers le cas de l'Eurégio Meuse-Rhin, Alain se demande dans quelle mesure l'option politique européenne est une réalité ou se limite à une volonté. « J'étudie comment ce modèle s'applique à l'Eurégio et comment s'est construit l'espace transfrontalier à partir du XIII^e siècle, au moment où les villes se sont renforcées, avec un développement à des moments historiques significatifs : les échanges commerciaux entre les villes aux XIV^e-XVI^e siècles ; la constitution des Etats issue des traités de Westphalie au XVII^e siècle ; la période industrielle irriguant des bassins autour de ressources énergétiques et instaurant des interdépendances économiques fortes ; la période post-fordiste où on assiste à une montée en puissance des réseaux mondiaux. » De nos jours, il existe des relations privilégiées entre certaines villes, comme Maastricht et Aix-la-Chapelle tandis que Liège semble moins s'impliquer dans la politique transfrontalière, même si des projets et des initiatives existent. Au niveau structurant, Maastricht et Aix accordent plus d'importance à une coopération, y trouvant plus d'intérêts. « Cela peut s'expliquer par différents facteurs, notamment la proximité ou non des centres administratifs et de pouvoir : Aix-la-Chapelle est éloignée de Düsseldorf, capitale du land de Rhénanie-Nord-Westphalie, et bien sûr de Berlin ; Maastricht est isolée dans sa botte par rapport à La Haye et Amsterdam. Liège

¹ L'Eurégio Meuse-Rhin, une des plus anciennes coopérations transfrontalières en Europe (1976), comprend les provinces de Limbourg (Hasselt), de Liège (Liège) et la communauté germanophone en Belgique, une partie du Limbourg aux Pays-Bas (Maastricht et Heerlen) et la REGIO Aachen (Aix-la-Chapelle).



La place de Liège dans l'Euregio Meuse-Rhin



Des plaques hollandaise, belge et allemande... dans l'Eurégio Meuse-Rhin.

est plus proche de Namur et Bruxelles que Maastricht ou Aix vis-à-vis de leurs pôles de référence régionaux ou nationaux. »

Dans un contexte transfrontalier, les données sont difficiles à mobiliser car les systèmes statistiques ne sont pas coordonnés, à l'exception des flux de travailleurs. « Il existe quelques données, mais elles donnent une photographie à un moment et concernent les activités humaines. Or ce qui m'intéresse, c'est la manière dont le territoire se constitue. C'est pourquoi je travaille à partir de différentes clés d'entrée : comment l'urbanisation s'est produite, quelles sont les différents types d'urbanisation, quels sont les développements économiques, comment les frontières ont évolué au travers du temps, avec tous les conflits douloureux que ces territoires de fracture ont connus. »

Pourquoi mobiliser tous ces aspects ? Parce que la question est de savoir s'il existe une réelle recomposition territoriale et si Liège se situe effectivement un peu en marge de cet ensemble. « On évoque

souvent comme cause de l'absence de constitution de l'ensemble polycentrique le handicap des langues. C'est un facteur évidemment, mais il n'est pas déterminant : des études sur le polycentrisme montrent que la langue empêche bien sûr une compréhension entre les partenaires mais ce n'est pas le seul frein à une coopération transfrontalière. Ce sont des éléments économiques, sociaux, culturels, de gouvernance qui peuvent expliquer pourquoi cela ne fonctionne pas. »

Si la structuration territoriale voulue par l'Europe n'existe pas vraiment, est-ce par l'accumulation de dispositifs de financement et de facilités juridiques que ce territoire fonctionnera ? Si oui, alors le processus de recomposition territoriale pourrait être intéressant et toucher le niveau européen avec un affaiblissement des Etats au profit d'une subsidiarité de l'Europe vis-à-vis des régions. Ce phénomène a déjà été décrit dans la littérature. Dans le cas de l'Eurégio Meuse-Rhin, de nombreux éléments de coopération existent « mais, au vu des premières analyses, les dispo-

sitifs actuels ne sembleraient pas créer un réel ensemble urbain alors que nous sommes dans une zone extrêmement dense. » L'hypothèse d'Alain est que la coopération territoriale peut être formulée et encouragée, mais devrait s'appuyer sur des fondations économiques, historiques, spatiales. « Pendant la période industrielle, il y avait plus d'interdépendance entre les villes du fait que les bassins d'emplois captaient de la main d'œuvre et créaient des flux de masse structurés. Dans l'actuel phénomène de métropolisation, les relations sont plus diffuses et donc plus difficiles à évaluer et comprendre. » Les interactions entre les échelles en présence - l'Europe, les nations, les régions - sont le reflet du positionnement face aux processus de métropolisation en place depuis une vingtaine d'années. La « glocalisation » exprime ces tensions entre le global et le local. Pour capter des capitaux, une région se positionne sur des éléments de partenariats intéressants pour elle. « Dans le cas de l'Eurégio Meuse-Rhin, les partenariats sont transfrontaliers mais ne sont pas cohésifs : ils ne concernent pas l'ensemble des partenaires et ne créent pas pour l'instant un territoire. »

La deuxième étape de la recherche sera de voir si la structure polycentrique existe dans d'autres régions transfrontalières. Alain poursuit pas à pas sa réflexion.



Les Conseillers parlent aux Conseillers



David Aerts est Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme à la commune de Incourt depuis 2008. Il est licencié en Archéologie et Histoire de l'art et en Urbanisme.

Incourt est une petite commune rurale située dans l'est du Brabant wallon qui compte un peu moins de 5.000 habitants. La commune est très active et dynamisée par l'existence d'un deuxième Programme communal de développement rural (PCDR), en cours.

La première journée plénière de la session 2012 de la formation des Conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme s'est tenue le 13 mars à Wépion. Les sujets abordés étaient variés et intéressants, d'autant que les formateurs ont adapté le contenu des journées plénières de façon à les rendre plus dynamiques. Il y avait en effet une frustration de la part des Conseillers qui voyaient peu d'intérêt aux ateliers précédemment organisés alors que l'échange des expériences vécues apparaissait davantage comme un apport fondamental. Les formateurs expliquent : « *les Conseillers étaient souvent sollicités dans des ateliers pour alimenter une réflexion extérieure, sans préparation préalable. Nous avons voulu changer la philosophie des journées plénières en invitant certains*

d'entre eux à présenter leurs acquis devant les autres. Nous avons cependant gardé les fondamentaux des journées, comme les questions d'actualité politique et la transmission de résultats de recherche. »

La matinée a donc été consacrée à l'actualité, moment attendu avec impatience car il permet d'informer des dernières questions brûlantes en matière d'aménagement et d'urbanisme. David Morelle, représentant du Ministre Philippe Henry, est venu présenter la démarche pour l'actualisation du SDER et les résultats de l'identification des lieux de centralité. Danièle Antoine, de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, a exposé le Vade Mecum sur le permis d'urbanisation. Jean-Marie Seynhaeve a ensuite transmis les résultats de la recherche CPDT sur les réseaux de chaleur. David Aerts exprime sa satisfaction : « *cette nouvelle formule du J1 est beaucoup plus intéressante qu'avant et cela s'est senti. Toutes les thématiques étaient intéressantes, y compris la partie énergétique : alors que l'intitulé laissait craindre le pire, l'exposé était vraiment très passionnant. C'est une expérience à rééditer.* »

L'après-midi a concrétisé la nouvelle philosophie mise en place. Ainsi, les forma-

teurs ont exposé une des spécificités de cette année, à savoir le lien mis en place entre les thèmes des recherches centrés sur la densification et la formation. « *L'idée est qu'il y ait, dans chaque module, une partie consacrée à la densification et que cette matière soit exploitée lors de la dernière journée de la formation.* » Mais la grande nouveauté est la partie intitulée « *la formalisation des acquis* », qui consiste à donner la parole à quelques Conseillers pour témoigner de leur expérience. Devant l'assemblée, trois d'entre eux sont venus expliquer comment ils ont intégré ce qu'ils avaient appris dans un module et en quoi cela leur était ou non venu en aide. Anne-Sophie Dujardin (Thuin) a décrit comment elle avait pu négocier avec un promoteur sur base des acquis des modules « montage de projets et stratégie d'acteurs » et « gouvernance et négociation » qui lui ont permis de négocier, de calculer les marges du promoteur et d'évaluer ce que la commune pouvait demander comme charges d'urbanisme. Les deux autres exposés, d'Isabelle Poussart (Clavier) et Thomas Blomme (Gembloux) ont porté sur le module paysage et sur celui de la mobilité. David Aerts souligne l'importance de ces moments : « *la participation est souhaitée par tous. Ce qui est le plus intéressant dans la formation, ce sont les échanges, surtout lorsqu'on a pris de la bouteille : il y a bien sûr encore des points théoriques intéressants mais le plus enrichissant, ce sont les débats avec les autres Conseillers : comprendre comment ils travaillent, cerner l'ambiance dans laquelle ils travaillent car un collègue n'est pas l'autre et un fonctionnaire délégué n'est pas l'autre.* » Les formateurs sont contents des retours positifs faits par



La présentation de la recherche sur les réseaux de chaleur.



Les Conseillers parlent aux Conseillers

les Conseillers : « nous aimerions pérenniser la formalisation des acquis, c'est-à-dire l'exposé par quelques Conseillers de leur pratique en lien avec la formation. »

La dernière partie de la journée, consacrée à la motivation d'un avis pour un permis, a participé de la même dynamique. C'est au tour de David de venir parler de son expérience, après l'introduction théorique de Luc L'Hoir, du service juridique de la DGO4, qui a cadré le sujet et introduit les concepts de base. David explique : « mon intervention a porté sur la façon dont je libelle un permis d'urbanisme, avec les points importants à retenir tant par rapport à la jurisprudence qu'aux procédures administratives ou aux textes de base. L'idée n'était pas de dire à mes collègues comment ils doivent faire mais comment j'ai résolu les problématiques. J'ai fait un comparatif entre le formulaire que l'on doit utiliser et la réalité qui intègre les nombreuses jurisprudences et interventions du Ministre. J'ai montré ce que cela donne dans ma pratique et fait des zooms sur une dizaine de points importants, là où l'on commet souvent des erreurs, où il y a une carence. J'ai pris deux exemples dans la commune : la démolition d'une grange suivie de la construction d'un volume d'habitation, la construction groupée de douze logements faisant l'objet de nombreuses réclamations du voisinage par rapport aux incidences. » L'expérience de David est utile pour tous les Conseillers, surtout pour les nouveaux arrivés, qui se retrouvent avec une grille dont une partie n'est plus valable. David a aussi illustré comment il développait au maximum l'argumentation. « J'ai travaillé dans le domaine des recours pendant dix ans et pris conscience de l'importance de la forme et du fond. Je transpose cet acquis à la motivation des permis, de façon à donner un avis le plus complet possible, en ayant bien analysé tous les points. Si je n'analyse pas un point, je dis pourquoi et

c'est aussi important. A partir du moment où l'on connaît les principes de base et les pièges à éviter, on parvient à donner une information la plus complète, la plus précise et la plus juste possible. »

La formation se poursuit dans des modules de cinq jours. Parmi ceux-ci, deux nouveaux sont proposés. Le premier, « Dynamiques démographiques et besoins locaux », qui fait suite aux résultats de la recherche sur le diagnostic du SDER, a pour objectif d'aider les Conseillers à engager une réflexion prospective et stratégique pour une gestion durable du

territoire. Il devra leur permettre d'apprécier les enjeux et besoins du territoire et de ses habitants et de tenter d'apporter des réponses qui tiennent compte des contraintes et des coûts pour la collectivité. Le second, « Zoom sur les outils opérationnels de requalification urbanistique », vise à comprendre, dans leurs aspects stratégiques, pratiques et administratifs, et sur base de cas concrets, différents outils opérationnels susceptibles de soutenir une opération de requalification urbanistique. La journée de clôture, le 27 novembre, prendra la forme d'un séminaire sur la densification.



Projet de construction groupée de douze logements à Incourt. Bureau d'architecture SWAD (A. Dandoy - S. Wellens).



Publications

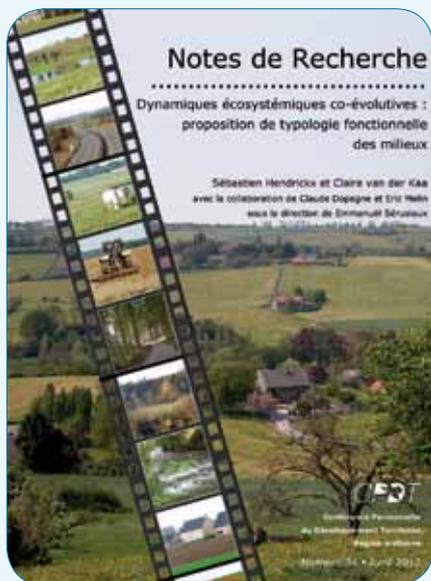
De nouvelles publications en ligne

En allant sur le site de la CPDT, www.cpdw.wallonie.be, on y découvre les rubriques permettant d'accéder aux recherches et aux expertises, aux séminaires et colloques, à la formation, à la chaire doctorale... ainsi qu'aux nombreuses publications, pour la plupart téléchargeables.

Les **Notes de recherche** 33 et 34 se suivent mais ne se ressemblent pas.

L'une a trait à la politique de la ville et est le fruit de la recherche menée dans le cadre du diagnostic territorial de la Wallonie, préparatoire à l'actualisation du Schéma de développement de l'espace régional wallon, le SDER. Même si la Wallonie ne dispose pas encore d'une politique spécifiquement dédiée à ses villes, elle a développé une série d'instruments qui participent à la redynamisation des zones urbaines. En 2011, une réflexion a d'ailleurs été lancée afin de définir les grandes orientations à donner à une future politique de la ville.

L'autre Note de recherche présente les premiers résultats de l'étude sur la biodiversité, envisagée sous l'angle des dynamiques écosystémiques. La typologie des milieux, tant naturels qu'anthropisés, permet de déterminer les habitats naturels potentiellement présents sur le territoire, sur la seule base des données abiotiques disponibles. Le schéma de fonctionnement explicite les interrelations entre habitats et écosystèmes, tandis que la hiérarchie des milieux contextualise, en amont, les habitats et les écosystèmes par rapport à l'échelle paysagère et décrit, en aval, l'habillage de ceux-ci par les éléments de maillage.



Les **Actes du colloque** 2011 de la CPDT sont également en ligne. Le colloque s'est tenu à Liège les 21 et 22 novembre 2011 au Palais des Congrès de Liège sur le thème « Territoires wallons : horizons 2040 ». Les actes reprennent les exposés des orateurs, précédés d'un petit résumé.

Rappelons que ce colloque était centré sur le diagnostic territorial de la Wallonie, en vue de l'actualisation du SDER, le Schéma de développement de l'espace régional. Les présentations des résultats du travail mené par la CPDT pour ce diagnostic territorial (défis, approches spatiales, évaluation des besoins et enjeux par pour la Wallonie en 2040) ont été très utilement complétés par des exposés



d'interlocuteurs internationaux, notamment sur la prospective en France et en Espagne et sur les politiques de développement territorial des régions ou pays voisins (Grand-Duché de Luxembourg, Flandre, Bruxelles).

Les **Notes de Recherche** sont consultables et téléchargeables sur le site www.cpdw.wallonie.be, rubrique « publications ». Les **Actes du colloque** 2011 seront également publiés en ligne, dans les rubriques « publications » et « séminaires et colloques ».